

pleurer en silence, aux fidèles qui désireront faire la garde d'honneur autour du trône lumineux où réside le Dieu de l'Eucharistie. Les premières religieuses chargées du service de l'adoration perpétuelle nous sont venues des régions mêmes où le Cœur de Jésus a daigné se révéler à la bienheureuse Marguerite-Marie. Elles portent le nom touchant de " Filles du Sacré-Cœur " ; nuit et jour elles embaument le nouveau sanctuaire du parfum de l'oraison et représentent la nation belge devant le St-Sacrement.

La première pierre de cet édifice aux proportions sveltes et délicates a été extraite des catacombes de St-Callixte à Rome. Par un beau dessein de la Providence, la cité d'Anvers qui, au jour du péril, doit renfermer dans ses vastes murailles tout ce que la Belgique possède de plus cher, a obtenu la noble mission de sauvegarder le gracieux monument érigé au Sacré-Cœur. Plusieurs villes s'étaient disputé cet honneur ; mais Anvers, la cité de Marie, le boulevard de la Belgique, l'a emporté sur ses rivales et elle se réjouit de sa victoire.

La dédicace du nouveau temple a été faite avec un grand éclat. Mgr Vanutelli, nonce du Saint-Siège près le cour de Bruxelles, a accompli les rites sacrés de la consécration solennelle. Quand les portes de l'édifice eurent été ouvertes au peuple, on promulgua le bref de Pie IX, en date du 28 janvier 1878, conférant à ce sanctuaire le titre de basilique mineure ; ensuite Mgr le Recteur donna lecture d'un télégramme de Sa Sainteté Léon XIII, portant que le St-Père, très-consolé de la dédicace de la première basilique du Sacré-Cœur, envoyait la bénédiction apostolique à l'assistance, afin de confirmer le peuple belge dans les engagements de la consécration qu'il avait faite avec tant de ferveur et de spontanéité le 8 décembre 1878. Les bienveillantes paroles du Saint-Père furent accueillies avec une joie profonde. La jolie basilique, ornée de décorations d'une étincelante fraîcheur, présentait un coup d'œil imposant. L'Eme cardinal Dechamps, archevêque de Malines, occupait le trône, entouré des membres de son chapitre métropolitain ; sur les prie-dieu voisins on voyait pieusement agenouillés : Son Excellence le nonce apostolique, trois archevêques, plusieurs évêques et abbés mitrés, des prélats romains, des chanoines, des membres éminents du clergé et les supérieurs de la plupart des ordres religieux existant en Belgique. Le chœur avait été partiellement réservé aux Filles du Sacré-Cœur. Ces humbles religieuses sont revêtues de robes blanches ; elles portent une longue ceinture en voile de gaze blanche et un scapulaire blanc sur lequel est brodé en soie rouge le Cœur de Jésus entouré d'épines et de flammes. Sous ce costume, où tout est symbolique, elles apparaissent comme les anges visibles de ce sanctuaire.

Après la messe pontificale, Mgr Mermillod, le glorieux successeur de S. François de Sales, a prononcé un touchant et magnifique discours ; il a célébré l'honneur fait à notre pays par le grand Pie IX en conférant à ce gracieux temple le titre de basilique. " Ce n'est pas sans un dessein spécial de la Providence, a ajouté l'éminent orateur, que Dieu réserve à la Belgique, patrie de sainte Julienne, cette humble et ardente promotrice de la fête du T.-S. Sacrement, la gloire d'être la première à bâtir une basilique du Sacré-Cœur ;

le Seigneur semble avoir choisi votre nation catholique pour en faire une privilégiée du Cœur de Jésus." Puis il s'est adressé aux religieuses ; il a exalté en termes pathétiques la mission sublime de ces vierges sacrées, victimes volontaires et consolatrices perpétuelles du Cœur de Jésus. Leur vie est de s'immoler sans cesse pour le triomphe de l'Eglise, pour le rétablissement du règne de Jésus-Christ et pour la conservation de la foi de la Belgique.

Jamais peut-être notre chère patrie n'eut un besoin plus urgent de grâces exceptionnelles que dans les circonstances présentes. Un gouvernement systématiquement hostile à l'Eglise et que le peuple a stigmatisé du nom de " ministère des sept maçons ", a saisi les Chambres d'un projet de loi tendant à abroger le régime transactionnel qui nous garantit l'instruction religieuse et sous lequel l'enseignement public s'épanouit en paix depuis 36 ans à la complète satisfaction de tout le pays. A notre système scolaire consacré par les plus éclatants succès, les niveleurs de la libre-pensée veulent substituer des écoles *neutres*. Dans votre pays, où règne une si heureuse liberté, vous ne comprenez peut-être pas tout ce qu'il y a de menteur dans cette odieuse dénomination. L'école *neutre*, c'est tout simplement l'école athée, c'est l'école où le nom de Dieu ne peut être prononcé, de laquelle le signe auguste de la Rédemption est banni, d'où la prière est proscrite, où le matérialisme remplace l'enseignement de la morale chrétienne. L'école neutre est une monstruosité et une impossibilité ; elle ne sera neutre que de nom ; dans la réalité, elle sera fatalement agressive contre la religion que professe l'immense majorité des Belges ; elle sera une machine de guerre contre l'Eglise du Christ à laquelle elle ravira l'âme des jeunes générations, l'orgueil et l'espoir de la patrie.

Ah ! mes amis, ne pensez pas que la Belgique n'ait que des fêtes à célébrer ; elles sont nombreuses, il est vrai, mais elles servent à nous retremper pour la lutte, à nous unir de cœur et d'âme pour le combat. Sous le coup du malheur qui la menace dans ce qu'elle a de plus précieux, l'âme de ses enfants, la Belgique a bondi comme un lion blessé. Nos premiers pasteurs ont poussé le cri d'alarme dans une lettre collective qui a été lue dans toutes les églises du royaume. A la voix respectée de l'épiscopat, un long frémissement a parcouru le pays, l'innombrable armée catholique s'est levée pour signifier à la tourbe maçonnique que ses projets liberticides tourneront à sa honte. Ennemis naturels de la violence, les catholiques n'auront pas recours comme leurs adversaires à l'insurrection, aux manifestations fiévreuses de la rue ; mais ils sont décidés à mettre en œuvre tous les moyens de résistance que la loi autorise. Déjà de nombreux *meetings* ont été tenus dans les diverses provinces, un pétitionnement général des pères de famille a été organisé et ces listes, que des mains dévouées colportent dans toutes les communes, présentent dès aujourd'hui un total de 300,000 signatures.

Tous ces efforts n'empêcheront pas la funeste loi d'être votée. Les catholiques le savent bien : la proverbiale et servile obéissance de leurs adversaires aux décrets de la loge, leur a permis, dès le principe, de prévoir cet inévitable résultat. Aussi, tout en continuant